

Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel

Séance plénière du 2 juillet 2012

Participants :

Aurélie Filippetti, Ministre, Véronique CHATENAY-DOLTO, conseillère.

Associations représentatives des collectivités locales : ADF : Emmanuel Constant, Président de la commission culture, Sandrine Pontier, directrice du cabinet du Président, Mélanie Courivaud, chargée de mission ; ADCF : Nicole BIGAS, Vice-Présidente Culture Montpellier Agglomération, Emmanuel Duru, chargé de mission ; AMF : Pierre-Alain ROIRON, vice-président, Sébastien Ferriby, chargé d'étude éducation et culture ; AMGVF : Anne Gérard, adjointe à la Mairie de Poitiers, David Constans-Martigny, chargé de mission ; ARF : Karine Gloanec-Morin, présidente de la commission culture, Abraham Bengio, directeur général adjoint de la région Rhône-Alpes ; AMRF : Vanik Berberian, président ; FMVM : Madeleine Feve-Chobaut, adjointe à la culture de Saint-Dié Les Vosges, Elisabeth Coquaz-Garoudet, Chargée d'études ; FNCC : Philippe Laurent, président, Florian Salazar-Martin, vice-président délégué aux Politiques culturelles et Territoires, Nicole Dazy, secrétaire générale, Vincent Rouillon, rédacteur.

Personnalités qualifiées : Jean-Pierre SAEZ, Observatoire des politiques culturelles ; Richard Coconnier, directeur, Mission Urbanité Culture(s), Communauté urbaine de Bordeaux ; Myrto VITART, architecte.

Directeurs régionaux des affaires culturelles : Jean-Claude VAN DAM, Drac Centre, Alain LOMBARD, Drac Rhône-Alpes.

Administration centrale du MCC : Secrétaire général : Guillaume Boudy ; DAT : Antoine-Laurent Figuière, Jérémie giglione ; DGCA : Georges-François Hirsch, Sylvie Midali ; DGPAT : Bertrand-Pierre Galey, Marie-Christine Labourdette, Hervé Lemoine, Isabelle Maréchal, Isabelle Balsamo, Hacina Hocine ; DGMIC : Emmanuelle Bensimon-Weiler, Nicolas Georges ; DGLFLF : Jean-François Baldi ; IGAC : Ann-José Arlot. SCPCI : Carole Spada.

Autre Ministère : Marine de Brunhoff, cabinet ministère de l'Education nationale ; Eric Jalon, Directeur général des collectivités territoriales

Excusés : Robi Rhebergen, Président de l'ADAC/GVAF ; Jean-Luc BREDEL, Drac Lorraine ; Laurence Franceschini, DGMIC ; Xavier North, DGLFLF.

Introduction

Aurélie FILIPPETTI

Ministre de la Culture et de la Communication

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue au ministère de la Culture et de la Communication. Je suis très heureuse de présider pour la première fois le Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel et je vous remercie tous de votre présence. Je salue en particulier la présence d'Eric JALON, le directeur général des collectivités locales qui, pour la première fois, se joint aux travaux du CCTDC. Cette présence marque l'intérêt que porte le ministère chargé de la Décentralisation à cette instance, car je crois savoir que le Conseil est le seul lieu « formalisé » de rencontre entre un département ministériel et les associations représentatives des collectivités et des élus engagés dans les politiques publiques pour la culture.

C'est une des raisons pour laquelle j'ai tenu à nous réunir très rapidement. Mais ce n'est pas la seule. Le Conseil a vocation à aborder tous les sujets de politiques culturelles qui nous concernent ensemble. Il s'agit donc pour cette instance d'être à la fois un lieu d'information, d'échange, de dialogue et de concertation, même s'il existe de nombreux autres canaux d'information, formels et informels, vous permettant d'avoir une connaissance de l'action du ministère, et réciproquement pour ce qui concerne les services centraux et surtout déconcentrés. Je considère que cette instance est un outil précieux pour travailler ensemble, dans l'optique du futur nouvel acte de décentralisation annoncé par le Président de la République, mais aussi pour mieux faire fonctionner, vivre et inventer ensemble une nouvelle politique culturelle sur l'ensemble de nos territoires au service de la population.

Aujourd'hui, cette instance ne joue pas encore pleinement le rôle qui devrait être le sien. Pourtant, le partenariat avec les collectivités territoriales a été, dès l'origine, consubstantiel à l'action de notre ministère, même si parfois il fut peut-être perçu comme trop « prescriptif » par les collectivités et, il faut bien le reconnaître, depuis une dizaine d'années il a connu de nombreux soubresauts, notamment à partir de 2004 et les lois sur les libertés locales. La culture est une compétence partagée et nous savons bien qu'à tous les échelons des pouvoirs publics, il convient de maintenir et de renforcer ce partenariat, et surtout d'inventer de nouvelles manières de travailler ensemble. Je considère qu'en particulier dans cette période, qui est financièrement difficile pour tous les acteurs (l'Etat, les collectivités et surtout nos concitoyens), nous avons plus que jamais le devoir de bien travailler ensemble pour faire fructifier au mieux chacune de nos actions, pour être le plus efficace et le plus imaginatif possible dans la politique culturelle.

J'attache donc la plus grande importance à ce conseil et je voudrais lui donner avec vous une nouvelle ambition, mieux adaptée à l'évolution de la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Pour cela, il faudra en faire évoluer les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Plusieurs raisons peuvent être avancées aux dysfonctionnements au sein de ce conseil, en particulier dans la concertation sur les domaines d'intervention et de responsabilité partagés :

- il y a eu sans doute une surreprésentation de l'administration du ministère de la Culture et de la Communication dans les groupes de travail que vous proposiez, avec trop souvent une information descendante, plus qu'un partage des informations et des analyses ;
- en tant qu'associations, vous ne pouvez pas outrepasser vos fonctions et vous devez, tout comme l'Etat, respecter le principe de libre administration des collectivités territoriales ;
- vous représentez des échelons différents de collectivités et vos points de vue et intérêts ne sont pas toujours identiques.

Avant de vous écouter sur ces sujets, je souhaite vous faire part de deux axes majeurs sur lesquels je voudrais que notre conseil travaille. Le premier axe est l'éducation artistique et culturelle, un grand chantier du Président de la République, qui s'articulera entre plusieurs ministères – l'Education nationale ; la Culture et la Communication ; la Jeunesse, les Sports, la Vie associative et l'Education populaire ; les autres ministères tels que ceux de l'Agriculture, l'Enseignement supérieur et la Recherche – et les collectivités locales. Le deuxième axe est la loi d'orientation sur le spectacle vivant, là aussi un engagement du Président de la République. Ces deux enjeux doivent être placés au centre du nouveau pacte territorial entre les services de l'Etat et les collectivités.

Je tiens à insister aujourd'hui sur l'éducation artistique et culturelle. Nous avons un objectif partagé : généraliser ce qui est bien réalisé dans différents territoires, que ce soit à l'état expérimental ou achevé, mais qui n'est pas accessible à l'ensemble des élèves. Il faut vraiment que nous généralisions les innovations que vous avez permis de mettre à jour, afin que chaque élève puisse s'orienter dans l'offre d'éducation artistique et culturelle. Ce chantier concerne évidemment l'ensemble des domaines d'intervention des politiques artistiques, culturelles et patrimoniales.

Si j'insiste sur ce point, c'est que dans les échanges que j'ai commencé à avoir avec le Ministre de l'Education nationale, nous avons relevé un grand nombre d'initiatives ayant toutes comme dénominateur commun de vouloir rapprocher les œuvres et les artistes des populations et de favoriser la rencontre vivante avec l'art, le patrimoine et la culture. Ces initiatives témoignent de notre engagement à tous, Etat, collectivités territoriales, professionnels, dans une époque où les enfants, les jeunes baignent dans un flot de propositions qui ne sont ni différenciées ni hiérarchisées. Aujourd'hui, vous avez un rôle essentiel en cette matière. Je veux saluer ce rôle, vous féliciter et vous affirmer que nous comptons nous appuyer sur vous dans le cadre de ce plan en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Les deux chantiers – l'éducation artistique et culturelle et la loi d'orientation – devront rapidement faire l'objet de groupes de travail spécifiques, pour que nous puissions échanger, partager des réflexions entre les différents services de l'Etat et les associations des collectivités territoriales. Mais auparavant, je souhaiterais entendre vos points de vue sur l'évolution potentielle du fonctionnement de notre conseil. Je

suis évidemment ouverte à toute discussion. Je vous remercie encore une fois d'être présents. Je tiens à remercier en particulier les directeurs généraux de l'administration du Ministère, les Drac, les représentants de l'ensemble des services et les directeurs de service qui m'accompagnent aujourd'hui pour cette rencontre très importante.

Points de discussion

Philippe LAURENT, Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, remercie la ministre d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente réunion du Conseil. Cela souligne que la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales est devenue naturelle depuis de nombreuses années dans le domaine des politiques culturelles publiques, d'abord parce que les uns et les autres partagent la conviction que l'action publique a à faire dans le domaine culturel. La deuxième raison est que les collectivités territoriales sont devenues au fil du temps des financeurs importants. Dans leur globalité, elles constituent le premier financeur des politiques culturelles publiques. La troisième raison est que l'Etat et les collectivités territoriales ont développé ensemble cette idée de co-construction des politiques publiques culturelles. Il n'est d'ailleurs pratiquement plus de domaines de l'action publique en matière de culture qui échappe à ce partage entre l'Etat et les collectivités territoriales. Cela étant, les associations d'élus et les élus locaux ont toujours reconnu, voire revendiqué le rôle éminent de l'Etat. En effet, cet engagement de l'Etat est une garantie de qualité et de cohérence des politiques publiques. L'Etat a un rôle irremplaçable d'incitation, d'expertise et d'accompagnement des actions initiées dans les collectivités territoriales.

Philippe LAURENT indique que la FNCC, et sans doute l'ensemble des associations d'élus, se sont réjouis de la mise en place du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel. Il ne pense pas qu'on puisse parler réellement d'un dysfonctionnement de cette instance, mais plutôt d'un fonctionnement insuffisant. Cette instance ne demande qu'à progresser, mais son rythme de fonctionnement n'a sans doute pas été tout à fait adapté à la fois au fonctionnement de l'administration de l'Etat, au fonctionnement des associations d'élus et au calendrier des associations d'élus.

Philippe LAURENT présente quelques pistes de réflexion et d'action que la FNCC a déjà eu l'occasion de proposer à différentes reprises et qu'elle réaffirmera lors de la rencontre d'Avignon du 16 juillet prochain.

Il s'agit d'abord de réfléchir au fonctionnement au quotidien du Conseil, et notamment sur les questions suivantes : une éventuelle présidence alternée, la co-élaboration des ordres du jour, la remise à l'avance d'un agenda prévisionnel. Sur ce dernier point, Philippe LAURENT rappelle que les élus sont extrêmement sollicités. Il est donc important de définir en amont un calendrier. La deuxième proposition est la mise en place d'une formation restreinte du Conseil, qui serait chargée de préparer les séances plénières et notamment d'établir en commun l'ordre du jour. La troisième proposition consiste à faire en sorte que l'instance devienne également un conseil consultatif s'agissant d'un certain nombre de textes à caractère réglementaire pris par le Ministère. Le Conseil pourrait ainsi débattre de ces textes et rendre un avis avant même qu'ils soient promulgués, dans une volonté de dialogue constructif entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Philippe LAURENT remercie enfin la Ministre d'avoir pris l'initiative de débloquent les crédits de la culture pour le spectacle vivant, qui avaient été gelés à hauteur de 6 %.

La Ministre estime que la reconstitution de ces crédits était une mesure nécessaire, qui correspondait d'ailleurs à un engagement du Président de la République. Cet engagement a donc été tenu.

Karin GLOANEC-MORIN, Association des Régions de France, se réjouit également qu'une réunion du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel ait été programmée peu après la nomination de Madame Filippetti. Elle fait part de l'attachement de toutes les associations d'élus à ce Conseil. Elle exprime sa volonté que cette instance prenne une dimension et une place plus cohérente avec l'évolution des politiques culturelles territoriales en lien avec celles de l'Etat.

Karin GLOANEC-MORIN estime que moyennant éventuellement une méthodologie reformulée (co-présidence, co-élaboration de l'ordre du jour, remise à l'avance de l'agenda), le Conseil peut devenir un outil qui accompagne la nouvelle étape de décentralisation et qui travaille à l'élaboration d'une vraie dimension culturelle dans cette nouvelle phase.

Karin GLOANEC-MORIN explique qu'elle est déjà inquiète car elle perçoit l'émergence de points de vue différents. Par exemple, la suppression de la clause de compétence générale revient à l'ordre du jour, alors que toutes les associations d'élus se sont battues pour qu'elle soit préservée. L'Association des Régions de France (ARF) a d'ailleurs produit un texte, qui pourrait être partagé afin que la cohérence du partenariat entre les collectivités, mais aussi avec l'Etat, soit maintenue. Le Conseil doit être l'instance qui revendique cette dimension de financements croisés, qui sont très utiles pour l'indépendance des artistes et des projets, et qui travaille dans le même temps à la clarification des compétences. Cette dernière est utile. Elle est sans doute ce qui a manqué dans la réforme qui a été votée en décembre 2010 par l'ancien gouvernement. Il faut clarifier les compétences pour que les collectivités ne soient pas en concurrence les unes avec les autres, mais qu'elles travaillent plutôt en complémentarité. La Commission Culture de l'ARF a beaucoup travaillé sur ce sujet. Elle souhaite s'associer aux autres associations d'élus pour accompagner cette nouvelle étape de décentralisation. **Karin GLOANEC MORIN** est persuadée que les associations d'élus et l'Etat peuvent avancer ensemble, avec sincérité et sans langue de bois.

La Ministre remercie Madame de BRUNHOFF de sa présence. Membre du cabinet de Monsieur PEILLON, celle-ci est chargée de la culture et notamment du chantier de l'éducation culturelle et artistique.

Emmanuel CONSTANT, Assemblée des Départements de France, fait part de l'enthousiasme et de la disponibilité de l'ADF pour participer au projet évoqué par la Ministre, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle. L'ADF est disponible pour écrire, avec l'Etat, ce que pourrait être une grande politique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle du territoire. Ce travail peut s'appuyer sur les expériences conduites au sein des départements. Il est enthousiasmant pour les départements, d'autant que cette éducation artistique et culturelle touche des

territoires très différents : des territoires extrêmement ruraux au sein desquels les équipements culturels sont peu nombreux et à l'inverse des départements très richement dotés. Chaque fois, les Conseils généraux parviennent à trouver des formes d'organisation qui sont spécifiques aux territoires.

Emmanuel CONSTANT estime que l'important est de pouvoir ajuster des dispositifs à l'échelle des territoires concernés. La solution ne réside pas dans un dispositif national qui serait appliqué de la même façon en Ariège, dans le Nord, en Bretagne ou en Seine-Saint-Denis. C'est en cela que l'expérience des différents échelons de collectivités territoriales peut être très utile.

Une condition doit être réunie pour que ce travail s'effectue convenablement. Cette condition est la restauration du lien de confiance entre les collectivités territoriales et l'Etat. **Emmanuel CONSTANT** rapporte qu'il siège depuis un certain temps au sein du CCTDC et que ce n'est pas la première fois qu'il entend un discours bienveillant de l'Etat. Mais la sincérité l'oblige à dire qu'il a parfois entendu un double discours. Entre ce que le Ministre évoquait au sein du Conseil et ce qu'on pouvait en lire dans la presse, le rapport qui se nouait avec les collectivités territoriales était très différent.

Emmanuel CONSTANT affirme que si l'on veut co-construire ce dispositif national si important, il convient de restaurer ce lien de confiance. Cela passe par des évolutions structurelles et institutionnelles qui tournent autour de la réforme territoriale. Les collectivités territoriales, et notamment les départements, ont beaucoup souffert de la réforme fiscale et territoriale. Aujourd'hui, près de 90 % des ressources des départements sont des dotations de l'Etat. Le levier fiscal est de plus en plus court et rapporte de moins en moins. Les départements sont ainsi confrontés à un problème d'autonomie financière, couplé à la volonté du précédent gouvernement d'« étrangler » les collectivités territoriales. Nul ne doute que cette volonté fait partie du passé. Néanmoins, le débat sur la centralisation s'ouvre. A cet égard, on ne peut que se réjouir de la présence ce jour d'un représentant du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique. Il est en effet très important que la question de la culture soit véritablement abordée dans le cadre du débat sur la décentralisation. En effet, rien ne se fera, et surtout pas un grand plan d'éducation artistique et culturelle, sans qu'une réflexion importante sur les politiques culturelles soit intégrée au débat sur la décentralisation.

Ce débat autour de la décentralisation doit également respecter des spécificités territoriales. De ce point de vue, un engagement du Président de la République évoque une gouvernance particulière pour la région parisienne. Cette spécificité de la région parisienne semble opportune aussi bien en matière de gouvernance générale qu'en matière de politique culturelle.

Pierre-Alain ROIRON, Association des Maires de France, se réjouit de la volonté de la Ministre d'initier un nouveau partenariat entre les collectivités locales et le ministère de la Culture et de la Communication. L'AMF souhaite s'inscrire dans la démarche qu'elle entend mettre en place, dans un partenariat progressif.

Pierre-Alain ROIRON souhaite attirer l'attention de la Ministre sur deux sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur. Le premier est celui du patrimoine. La conservation du patrimoine est une question très importante pour les collectivités locales, notamment celles situées en milieu rural. La politique culturelle est

naturellement plus compliquée à mener dans les milieux ruraux que dans les agglomérations où existent déjà des équipements. Le deuxième sujet est celui de la lecture publique. Cette dernière a un lien particulier avec l'éducation des enfants et doit également s'inscrire dans une nouvelle réflexion sur les rythmes scolaires.

Madeleine FEVE-CHOBOUT, Fédération des Maires des Villes Moyennes, explique que si les villes moyennes ont parfois du mal à trouver leur place au sein du Conseil, elles représentent tout de même la moitié du territoire français. A ce titre, elles ont un rôle d'éducation très important à jouer. Elles se posent aujourd'hui des questions sur la réforme territoriale et sur leur place au sein de cette construction. La FMVM souhaite participer de manière large au chantier évoqué par la Ministre. Elle considère que certains leviers doivent être inventés, notamment autour de la mutualisation, des échanges entre les collectivités, des moyens donnés aux différents échelons des collectivités, afin de pouvoir continuer à promouvoir la culture. A titre d'exemple, les plans territoriaux d'éducation artistique sont un levier très important. Malheureusement, un poste vient d'être supprimé alors qu'il concernait quasiment 10 000 enfants. Par ailleurs, les villes moyennes essaient au maximum d'échanger entre elles et vers les villes-centres, de façon à mailler les territoires, l'Etat restant le garant des actions menées sur le terrain.

Anne GERARD, Association des Maires des Grandes Villes de France, indique que les grandes villes qu'elle représente sont très satisfaites de la reprise des travaux du Conseil des Collectivités. Les collectivités, et particulièrement les grandes villes, sont les premiers financeurs de la culture, ceci n'enlevant en rien l'importance du rôle de l'Etat dans la structuration des politiques culturelles, sa responsabilité quant à l'aménagement culturel du territoire, et le besoin partagé par tous d'un point de vue sur les enjeux stratégiques. **Anne GERARD** rappelle que les grandes villes ont toujours appelé de leurs vœux un positionnement clair et politique du ministère de la Culture et de la Communication. En ce sens, elles sont ravies que la Ministre ait d'ores et déjà fixé deux axes importants de priorité : l'éducation artistique et culturelle et la loi d'orientation sur le spectacle vivant.

L'AMGVF a toujours souhaité qu'il puisse y avoir une échelle territoriale, régionale et interrégionale au sein du CCTDC. Elle espère que cette voie sera suivie de manière collective, avec les services de l'Etat. Parallèlement, l'AMGVF a toujours milité pour une transversalité très importante entre les ministères, notamment avec l'Education nationale et l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Anne GERARD insiste enfin sur la prise en considération des différences entre chaque niveau de collectivité, et des différences de responsabilité notamment au sein des villes.

Vanik BERBERIAN, Association des Maires Ruraux de France, constate une convergence des points de vue entre les différentes associations d'élus. Il tient à mettre en exergue une notion importante qui est celle du climat de confiance. Ce dernier ne se décrète pas ; il est le résultat de méthodes, de concertations, d'objectifs communs, partagés et soutenus par une volonté.

Vanik BERBERIAN se félicite que la Ministre ait rappelé l'importance qu'elle attache à l'éducation artistique. Il se réjouit également de la présence de Madame de

BRUNHOFF, d'autant qu'il a souvent eu l'occasion de déplorer l'absence de représentation du ministère de l'Éducation nationale aux réunions du CCTDC.

Vanik BERBERIAN explique que pour les communes rurales, la politique culturelle et artistique est appréhendée avec beaucoup de difficultés. Beaucoup d'entre elles ne s'y attachent qu'une fois qu'elles ont réglé les autres problématiques. **Vanik BERBERIAN** insiste sur l'importance de prendre en considération le monde rural. Il le fait d'autant plus fermement que les communes rurales ont été quelques peu déçues de constater que les termes « ruralité » ou « aménagement du territoire » n'avaient pas été retenus dans les intitulés des ministères. Cela constitue une nouvelle preuve que ces espaces ruraux ne sont pas compris dans leur intégralité.

Vanik BERBERIAN insiste également sur l'importance que revêt le patrimoine. Il rappelle que la ruralité est riche d'un patrimoine bâti très important, notamment religieux. Beaucoup de communes possèdent des édifices classés ou inscrits, dont le coût de restauration dépasse souvent leurs capacités. Dans les modes de subventionnement des restaurations, il serait souhaitable que soit prise en compte la capacité financière de la commune, et non uniquement que soit appliqué un pourcentage du montant des travaux. Il s'agit sans doute d'un critère à ajouter dans les règles d'attribution des subventions.

Enfin, **Vanik BERBERIAN** observe que les territoires ruraux connaissent une activité artistique et culturelle un peu plus soutenue en période touristique. Toutefois, dès que l'automne arrive, les propositions se font beaucoup plus rares. Or les habitants des territoires ruraux y habitent toute l'année.

La Ministre rappelle qu'une de ses collègues au sein du gouvernement est chargée de l'égalité de territoires. Ce terme « égalité des territoires » signifie bien l'égalité entre les zones urbaines, les zones rurales et les zones péri-urbaines. **La Ministre** souligne en outre l'importance qu'elle attache aux communes rurales. Elle rapporte que dès sa première discussion avec Monsieur PEILLON, cette question a été à l'ordre du jour. En effet, l'accès à la culture est sans doute plus aisé dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Le Gouvernement a bien pour préoccupation d'instaurer une égalité d'accès à la culture pour tous les enfants, qu'ils soient en zone rurale ou en zone urbaine. **La Ministre** évoque une récente étude du CREDOC sur les pratiques culturelles des Français, commandée par la Direction générale du patrimoine. Celle-ci montre que les habitants des communes rurales fréquentent un peu plus que les autres les musées, les monuments historiques et autres édifices culturels.

Eric JALON, Directeur général des collectivités locales, rappelle que la culture constitue une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités locales. Ce principe a été affirmé quasiment à chacune des interventions du législateur dans ce domaine, depuis la loi de 1983 jusqu'à la loi de 2010 dans laquelle le législateur a pris en compte certaines particularités. Une de ces particularités est la règle de participation minimale des maîtres d'ouvrage pour le financement des investissements, qui peut faire l'objet de très larges dérogations s'agissant des monuments inscrits. C'est également le cas pour l'interdiction du cumul des subventions département-région, qui ne s'applique pas s'agissant des subventions en matière de culture.

Eric JALON indique que la Direction générale des collectivités locales a une longue habitude de travail et de réflexion commune avec les services du ministère de la Culture et de la Communication, notamment sur les enseignements artistiques et les débats autour d'une éventuelle réécriture de l'article 101 de la loi d'août 2004 sur l'organisation des enseignements artistiques. La Direction générale des collectivités locales est évidemment disposée à poursuivre cette collaboration.

La ministre de la de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique fera connaître le calendrier dans lequel s'inscrira le nouvel acte de la décentralisation annoncé par le Président de la République, ainsi que les thèmes qui seront abordés. **Eric JALON** estime que les thèmes de la culture pourront y trouver toute leur place. Il fait part de la disponibilité de son ministère pour travailler sur ces sujets avec les services du ministère de la Culture et de la Communication et les associations d'élus.

Nicole BIGAS, Assemblée des Districts et des Communautés de France, indique que l'ADCF se réjouit de participer à ce Conseil et à sa redynamisation. Elle souligne que le Conseil est le reflet d'un partenariat très fort qui existe entre associations d'élus, de la volonté qu'elles ont de se concerter préalablement pour ensuite discuter avec l'Etat. Le Conseil représente le terrain sous toutes ses formes. Or la concertation passe déjà par le terrain avant de l'envisager au niveau national.

Nicole BIGAS rappelle que les trois quarts des communautés de France interviennent déjà dans le domaine culturel, soit parce que le transfert de compétence a été choisi, soit par option. Elles interviennent en particulier dans trois domaines : l'enseignement artistique, la lecture publique et le spectacle vivant. **Nicole BIGAS** insiste sur la nécessité de renforcer la mutualisation des équipes et des services entre communautés, de maintenir l'effort de modernisation des équipements en lien avec le ministère de Culture et de la Communication (par exemple, dans le cadre du projet de numérisation des salles de cinéma), de développer des partenariats financiers avec les agglomérations et les communautés de communes, et enfin d'ajouter la notion d'animation à celle d'équipement dans les compétences optionnelles.

Nicole BIGAS s'interroge par ailleurs sur les suites qui seront données au rapport Bouët, notamment concernant les délégations de crédits qui étaient prévues pour l'éducation artistique et le spectacle vivant, les délégations de compétences en matière d'archéologie préventive, et enfin les musées. Elle estime en outre qu'à travers le co-pilotage envisagé dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, c'est la notion du guichet unique qui est mise en relief. **Nicole BIGAS** rappelle que le développement de ce guichet unique est souhaité par tous.

Myrto VITART, personnalité qualifiée, formule le vœu que l'architecture soit davantage abordée au sein du CCTDC et que puissent être évoquées des problématiques importantes qui concernent la profession. Aujourd'hui, la commande privée prend le pas sur la commande publique dans beaucoup de domaines. L'action des collectivités publiques est d'autant plus importante pour les architectes qu'elles exercent un rôle essentiel d'exemplarité. **Myrto VITART** indique qu'elle serait très heureuse de participer aux travaux du Conseil dans le but de favoriser la qualité architecturale.

Richard COCONNIER, personnalité qualifiée, se réjouit de la priorité donnée par la Ministre à la loi d'orientation sur le spectacle vivant. Par ailleurs, il observe que la dernière décennie a été marquée par l'émergence du fait métropolitain. Aujourd'hui, la question métropolitaine traverse toutes les pratiques culturelles des Français, mais elle est mal prise en compte, notamment au sein du CCTDC. Toutes les communautés urbaines s'interrogent sur leur compétence culturelle et sur sa place en complément ou à côté de celles qu'occupent déjà les autres collectivités. A cet égard, il serait utile que l'Association des Communautés Urbaines de France puisse rejoindre le CCTDC.

Jean-Pierre SAEZ, personnalité qualifiée, se réjouit que la Ministre ait mis en avant la notion de partenariat au cœur de la première réunion du CCTDC sous sa présidence. Ce partenariat est essentiel sous toutes ses dimensions : Etat-collectivités, collectivités territoriales entre elles, collectivités publiques et acteurs culturels. Lorsqu'on examine l'histoire du développement culturel de la France, on ne peut que constater que c'est le partenariat qui a permis de grandes avancées dans les territoires. Le partenariat est donc une question très importante, dont les enjeux se sont déplacés au fil du temps et notamment au cours des douze dernières années, à la faveur de nombreuses transformations : l'intercommunalité, le rôle croissant des régions, le rôle permanent des départements, le rôle éminent et majeur des villes.

Ce débat est complexe. Pour avancer, il faudra travailler dans un esprit de dialogue et de concertation, mais aussi mettre en œuvre davantage d'évaluations partagées. Il s'agira également de faire évoluer les compétences des collectivités, ainsi que les règles du jeu. Ces règles ne se codifient pas forcément dans la loi, mais dans des pratiques et un état d'esprit. Par ailleurs, dans cette période où la notion de co-construction est mise en avant, les acteurs culturels demanderont à tenir toute leur place dans ce débat. Ils sont en effet porteurs d'une expertise qu'ils entendent partager comme toutes les autres institutions.

Un autre enjeu du débat est la clarification du rôle de l'Etat en région. Il existe en France un besoin d'Etat. Ce n'est pas parce qu'une nouvelle étape est franchie en matière de décentralisation que l'Etat ne doit pas être autant voire plus présent auprès des territoires. L'Etat doit finalement réinventer son positionnement. Pour cela, il aura besoin de règles mais aussi d'imagination. Pour trouver de bonnes solutions, il faudra sans doute mettre en œuvre des expérimentations. Ces dernières ont été trop peu nombreuses dans les dernières années, alors qu'elles peuvent constituer une approche intéressante.

Jean-Pierre SAEZ estime que l'éducation artistique est le territoire même de la coopération sur tous les plans : philosophique, politique, institutionnel et opérationnel. Elle comporte non seulement des enjeux de sens, mais aussi des enjeux en termes d'économie générale du secteur culturel. En effet, si l'on développe l'éducation artistique, on développera également l'emploi. L'éducation artistique est une problématique qui a connu des avancées, des difficultés et des discontinuités. Pour l'avenir, ce sont ces sujets sur lesquels il conviendra de réfléchir. En tout état de cause, l'éducation artistique représente un enjeu formidable, y compris si on y intègre la dimension interculturelle, la dimension de la culture numérique, la dimension des arts vivants et du patrimoine, et la dimension de l'Europe.

Jean-Claude VAN DAM, Drac Centre, indique que les services déconcentrés sont naturellement très à l'écoute et mobilisés sur les orientations et priorités définies par

la Ministre. Il assure qu'au-delà du rôle réglementaire et de suivi donné par les textes, la question du partenariat est le quotidien des services déconcentrés. Le dialogue avec les collectivités territoriales est une mission permanente que s'assigne un Drac. Ce dernier fait en sorte de construire ces partenariats et en particulier de mettre en cohérence les partenariats financiers qui résultent de la clause de compétence générale et de la multiplicité des intervenants financiers. Cette multiplicité est aujourd'hui nécessaire et incontournable. Par exemple, sans les financements croisés, le patrimoine français qui est à la charge des petites collectivités ne pourrait pas être rénové à la hauteur des besoins. La mise en cohérence de ces partenariats est une attente très forte. Il serait peut-être pertinent de réfléchir à la manière de structurer en région, d'organiser à une échelle nouvelle, ces partenariats. Il conviendrait éventuellement d'organiser des stratégies globales et transversales, qui intègrent les domaines du patrimoine, des arts vivants ou encore des domaines spécifiques comme celui de la lecture publique.

Karine GLOANEC-MORIN note que Monsieur JALON a évoqué l'article 101 de la loi de 2004 relative à l'organisation des enseignements artistiques. Elle tient à rappeler que les enseignements artistiques et l'éducation artistique et culturelle sont deux sujets différents. L'éducation artistique et culturelle est aujourd'hui portée par les collectivités de manière volontaire. S'agissant de l'organisation des enseignements artistiques, l'ARF a été à l'origine du blocage qui est intervenu, suite au désengagement de l'Etat. En l'occurrence, l'ARF et un grand nombre de régions n'ont pas souhaité mettre en œuvre l'article 101, considérant qu'il était mal rédigé et qu'il n'était pas évalué de façon satisfaisante en termes de transferts financiers. **Karine GLOANEC-MORIN** est néanmoins persuadée que le débat sur ce point pourrait aujourd'hui avancer, dans le cadre d'un dialogue et d'une confiance rétablie entre l'Etat et les collectivités. C'est le souhait de beaucoup d'élus qui se trouvent dans une situation complexe s'agissant des enseignements artistiques. C'est également le souhait de **Karine GLOANEC-MORIN** qu'une solution soit trouvée par le dialogue et l'échange.

Karine GLOANEC-MORIN affirme que Monsieur VAN DAM a raison de dire que la relation avec les collectivités est le quotidien des Drac. Toutefois, cela n'a pas toujours été le cas. En outre, il reste encore des progrès à accomplir pour que tous les échelons de collectivités se sentent à l'aise dans le dialogue avec les services déconcentrés de l'Etat.

Revenant sur la question de l'éducation artistique, **une intervenante** souligne l'importance de valoriser la médiation. Cette médiation doit porter sur tous les publics, et non uniquement sur le public scolaire. Si l'on veut démocratiser la culture et la rendre vraiment accessible, il faut savoir s'adresser à tous les publics, notamment aux publics empêchés. Or dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire, notamment en termes de développement de partenariats.

La Ministre juge effectivement essentiel de s'adresser à tous les publics. Il convient d'être innovant dans les politiques d'action culturelle en direction des publics empêchés. La Ministre indique, à titre d'exemple, qu'elle est très attachée à la question de l'accès à la culture pour les personnes handicapées.

La Ministre revient sur l'intervention de Monsieur COCONNIER. Elle explique que l'Association des Communautés Urbaines de France est membre du CCTDC, mais ne

participe pas aux réunions de l'instance. Elle annonce que Monsieur COLLOMB sera contacté afin qu'il désigne un représentant de l'Association à même d'assister aux réunions du CCTDC.

La Ministre indique que le ministère de la Culture et de la Communication, en tant que ministère de tutelle de l'Ordre des architectes et des écoles d'architecture, est évidemment très sensible à la question de l'accès à l'architecture. Le travail avec les collectivités pour améliorer la qualité du bâti, par le recours aux architectes, est essentiel.

La Ministre répond à la question de Madame BIGAS concernant l'archéologie préventive. Elle annonce qu'elle a demandé la relance du processus afin que le décret puisse être promulgué rapidement.

Guillaume BOUDY, SG, précise que le processus est en bonne voie. Le décret est en passe d'être signé.

La Ministre se félicite que le ministère et le CCTDC puissent travailler dans un climat de confiance. Tous les acteurs sont aujourd'hui engagés dans une politique de défense, de promotion et de construction (ou de co-construction) de politiques culturelles ambitieuses. La culture est un droit pour l'ensemble des citoyens français. Elle est aussi un levier formidable de développement économique et une source d'attractivité pour la France et ses territoires. La culture n'est pas un luxe, un supplément d'âme que l'on ne peut pas s'offrir en période de crise. Bien au contraire, si chacun n'est pas mobilisé pour la défense de cette vision dynamique de la politique culturelle, la France perdra ce qui fait l'un de ses atouts.

La Ministre pense qu'il serait opportun de mettre d'abord en place un groupe de travail opérationnel afin de définir une méthode de travail commune. Elle suggère également la constitution d'un Bureau du CCTDC. Elle propose en outre la constitution de comités régionaux pour le développement culturel. S'agissant du rythme de travail du CCTDC, elle suggère que l'instance se réunisse à un rythme biennuel. Enfin, elle ne s'oppose pas au partage de la présidence de l'instance avec un représentant des collectivités territoriales.

La Ministre souligne qu'il n'est pas question que chacun reste à sa place. Il est question que tous les membres du CCTDC et le ministère de la Culture et de la Communication inventent ensemble une nouvelle manière de faire. Face aux difficultés financières, cette créativité sera plus que jamais nécessaire. Le rôle de l'Etat est indispensable. La présence d'une dimension régaliennne dans la politique culturelle, notamment sur la question patrimoniale, est viscéralement ancrée dans l'histoire de France. Elle correspond aussi à un besoin des citoyens et des collectivités. Ces dernières ont besoin d'un référent dans l'Etat pour continuer à assumer et réinventer une politique culturelle dynamique. L'Etat est également indispensable pour assumer les charges qui ne peuvent pas être déléguées aux collectivités et qui sont essentielles à la cohésion nationale.

La Ministre remercie l'ensemble des participants.